



A.G. de PROSIMAR :

grosses inquiétudes face au projet de PLU

C'est devant plus de 100 adhérents que le Président Alain DORE a ouvert l'Assemblée Générale de PROSIMAR (Association pour la protection du site et de l'environnement de Ste Marguerite), qui est la plus importante association de protection de l'environnement de PORNICHET.

Lors de la présentation du rapport d'activités, le vice-président délégué Hervé JAMET a rappelé l'implication de PROSIMAR au sein du Collectif des Associations d'environnement, notamment avec l'organisation, le 29 Juin, de la réunion publique d'information sur le projet de PLU, qui fut un véritable succès.

Ce fut ensuite au tour de la vice-présidente Catherine FILLON de rappeler l'importance de la loi Littoral et la démarche de PROSIMAR, pour que le maintien de la coupure d'urbanisation entre PORNICHET et St MARC, soit réintégrée dans le SCOT métropolitain.

Mais la plus grande partie de l'A.G. a été consacrée au travail effectué par l'Association pour mettre en exergue les risques inacceptables contenus dans le projet de PLU pour le quartier de S^{te} Marguerite. **C'est ainsi que les objectifs affichés d'urbanisation maîtrisée et de protection du patrimoine, sont totalement contredits par les nouvelles règles, comparées à celles du POS actuel : doublement de la surface au sol, division par 2 du coefficient d'espaces verts, construction en mitoyenneté, augmentation des hauteurs**

Un document argumenté de 20 pages a pu ainsi être remis au Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique, proposant une vingtaine d'amendements concrets.

Il a enfin été répondu aux nombreuses questions de l'assistance, qui portaient en majorité sur le PLU. A la suite d'une question sur les prochaines élections municipales, il a été précisé que toute personne, résident secondaire à PORNICHET, peut s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant fin décembre.

L'Assemblée Générale s'est terminée par le verre de l'amitié.

Tout le déroulement de la réunion peut être consulté sur le site internet : www.prosimar.org

Contact : Hervé JAMET - 06 7770 5122

PRO.SI.MAR. est une Association agréée aux titres des articles L121-8 et L160-1 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'au titre de l'article 40 de la Loi du 10/07/76 sur la Protection de la Nature.

Siège social : Espace Camille Flammarion – 5, Boulevard de la République, 44380 PORNICHET

